



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Office fédéral des migrations ODM

N° 1 / Avril 2007



## Sommaire

Confédération	2
Cantons	23
Communes	28
Autres institutions	32
Affaires internationales	36
Publications	38

## Editorial

La Newsletter « intégration » de l'Office fédéral des migrations (ODM) vous informe régulièrement de l'actualité (évolution de la situation, projets et publications) relative au domaine de l'intégration. Elle constitue non seulement pour la Confédération, les cantons et les communes, mais aussi pour des institutions œuvrant dans des secteurs connexes une plate-forme qui leur permet de présenter et de faire connaître leurs activités en rapport avec la politique d'intégration.

Un large éventail d'auteurs (Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration, offices fédéraux, commissions fédérales, etc.) alimente, au moyen de nombreuses contributions sur le sujet, le débat qui s'impose sur la cohabitation de différentes ethnies dans la société civile ouverte qui est la nôtre.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une agréable lecture!

Office fédéral des migrations  
Avril 2007

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## **Quel avenir pour la politique de l'asile et des étrangers ? Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative aux dispositions d'exécution des nouvelles lois sur les étrangers et sur l'asile.**

Certaines parties de la loi sur l'asile révisée ayant déjà pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il est prévu que les autres dispositions de ladite loi et la nouvelle loi sur les étrangers entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ainsi, les principales dispositions de la nouvelle loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile n'entreront en force qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, soit en même temps que les ordonnances s'y rapportant. En appliquant de manière rigoureuse ces lois et ordonnances, la Suisse mènera une politique cohérente en matière d'étrangers et d'asile et sera en mesure de combattre les abus. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation auprès des cantons, des partis et des organisations intéressées concernant les adaptations indispensables.

Le 24 septembre 2006, la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et la loi sur l'asile (LAsi) ont été acceptées par le peuple en votation populaire. Vu que l'accord sur la libre circulation des personnes régit le statut des ressortissants des pays membres de l'UE et de l'AELE, la nouvelle loi sur les étrangers s'applique avant tout aux ressortissants d'Etats tiers.

Le 8 novembre 2006, le Conseil fédéral a décidé l'entrée en vigueur partielle, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, de la loi sur l'asile révisée. Cela concerne notamment la nouvelle réglementation des cas de rigueur et la modification des mesures de contrainte, suite à laquelle l'autorité compétente n'entrera plus en matière sur les demandes émanant de personnes sans documents de voyage ou d'identité valables.

Les autres dispositions de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les ordonnances d'exécution subséquentes ont été élaborées d'entente avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation. Les cantons, les partis et les milieux intéressés ont maintenant la possibilité de donner leur avis d'ici au 20 juin 2007.

### **Améliorer l'intégration et combattre les abus**

Les dispositions de la nouvelle loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile révisée ainsi que des ordonnances d'exécution s'y rapportant privilégient, pour l'essentiel, quatre axes d'intervention :

- améliorer l'intégration des personnes qui demeurent en Suisse



**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

Quel avenir pour la politique de l'asile et des étrangers ?

- lutter contre les abus dans les domaines de l'asile et des étrangers
- diminuer l'attrait de la Suisse pour les personnes sans motif d'asile et exécuter de manière conséquente les renvois
- redéfinir les modalités de remboursement des prestations cantonales

**Améliorer l'intégration**

- L'intégration des étrangers est réglée par l'ordonnance sur l'intégration, qui contient des dispositions détaillées au sujet des droits et devoirs des étrangers, notamment sur les conventions d'intégration. Une obligation d'intégration est désormais prévue pour les bénéficiaires de l'aide sociale relevant du domaine de l'asile. Les efforts d'intégration couronnés de succès seront pris en compte lors de la prolongation de l'autorisation de séjour ou de l'octroi anticipé de l'autorisation d'établissement après cinq ans au plus tôt.
- Contribution forfaitaire de 6000 francs aux frais que supportent les cantons en matière d'intégration pour tout réfugié reconnu et toute personne admise à titre provisoire. Ce forfait sera réservé à l'intégration professionnelle et à la promotion de l'apprentissage linguistique.
- Regroupement familial dans un délai de cinq ans jusqu'à l'âge de douze ans (délai d'une année pour les enfants âgés de plus de douze ans). Cette mesure permet une scolarisation précoce et, partant, un accès facilité au marché du travail.

**Lutter contre les abus dans les domaines de l'asile et des étrangers**

- Une lutte plus efficace contre les abus, par exemple en refusant de célébrer les mariages de complaisance ou en durcissant les sanctions prononcées à l'encontre des passeurs ou en cas de mariages de complaisance. Par ailleurs, il est prévu que les autorisations de séjour pourront être révoquées si leur titulaire se rend coupable de graves infractions, en cas de regroupement familial abusif ou lorsque l'intégration est insuffisante.
- Non-entrée en matière s'agissant de demandes d'asile pour lesquelles les requérants n'ont présenté aucun motif excusable justifiant l'absence de documents de voyage ou de pièces d'identité (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007).

**Diminuer l'attrait de la Suisse**

- Extension de la suppression de l'aide sociale à toutes les personnes dont la demande d'asile a été rejetée.

→

**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

Quel avenir pour la politique de l'asile et des étrangers ?

**Redéfinir les modalités de remboursement des prestations cantonales**

- Introduction d'un forfait global destiné à couvrir les frais d'aide sociale à la charge des cantons concernant les requérants d'asile.
- Versement aux cantons d'un forfait de 6000 francs au titre de l'aide d'urgence pour chaque décision de non-entrée en matière ou chaque décision d'asile négative entrée en force.
- Actuellement, environ 10 000 nouvelles demandes d'asile sont déposées en une année, contre plus de 21 000 en 2003 encore. Les structures ont été réduites en conséquence. Afin d'être tout de même en mesure de maîtriser à l'avenir des situations extraordinaires dans le domaine de l'asile, une organisation spéciale est mise en place, à laquelle participent les cantons.
- L'adaptation des structures d'asile et les nouvelles dispositions légales ont permis de réduire, d'une part, les effectifs et, d'autre part, les coûts en matière d'asile : alors qu'en 2004, les dépenses de l'Office fédéral des migrations s'élevaient à 969 millions de francs, le plan financier de 2009 ne prévoit plus que 714 millions de francs.

**Quelle est la situation actuelle en matière d'asile ?**

**Situation en Erythrée :** Au cours des deux premiers mois de 2007, on a enregistré une hausse de 24.7 % des demandes par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation est à mettre au compte des demandes déposées par des ressortissants érythréens. C'est la conséquence directe d'une décision rendue par la Commission de recours en matière d'asile, selon laquelle les objecteurs de conscience et les déserteurs érythréens doivent être reconnus comme réfugiés. Suite à cette décision, le nombre de demandes d'asile d'Erythréens a augmenté très fortement en Suisse, contrairement aux chiffres enregistrés dans le reste de l'Europe. En janvier et février 2007, ce sont 529 nouvelles demandes d'asile qui ont été déposées par des Erythréens, contre seulement 27 au cours des deux premiers mois de 2006.

**Situation en Irak :** A fin février 2007, 3639 personnes originaires d'Irak étaient enregistrées dans le processus d'asile. Par rapport à la population globale, la Suisse figure au second rang, derrière la Suède, des Etats ayant admis le plus de requérants irakiens. Selon l'importance numérique, ces derniers forment actuellement le troisième groupe national parmi les requérants ayant déposé une demande dans notre pays.

**Mesures prises :** En effectuant des examens systématiques et fastidieux pour chaque dossier, l'ODM contrecarre l'attrait de la Suisse pour les requérants érythréens. L'office examine toujours si un renvoi dans un pays tiers est possible.



**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

Quel avenir pour la politique de l'asile et des étrangers ?

**Intégration**

L'intégration insuffisante d'une partie de la population étrangère constitue un problème important. Le taux d'activité des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire est très bas et se situe respectivement autour de 20 et 34 %. Dans ses conclusions, le rapport sur l'intégration publié par l'Office fédéral des migrations en juillet 2006, soulignait la nécessité de renforcer la promotion de l'intégration dans les secteurs de la formation et de l'emploi, et de mieux cibler les mesures d'intégration sociale, comme p. ex. la cohabitation et l'apprentissage linguistique, pour atteindre notamment les jeunes.

- **Améliorer l'intégration** : S'appuyant sur le rapport sur l'intégration réalisé par l'Office fédéral des migrations, le Conseil fédéral a donné mandat, le 30 août 2006, aux départements et offices compétents de déterminer les domaines où il est nécessaire d'agir et d'adopter les mesures idoines en vue d'améliorer l'intégration de la population étrangère. A fin juin 2007, un rapport contenant des propositions d'amélioration sera remis par le DFJP au Conseil fédéral.
- **Dispositions légales cantonales** : Plusieurs cantons ont élaboré ou élaborent des dispositions légales en matière d'intégration, notamment AG, BS, BL, NE ou GE. D'autres ont introduit dans leur constitution des clauses relatives à l'intégration.
- **Intégration professionnelle des réfugiés** : Dans le but d'améliorer le taux d'activité aujourd'hui insuffisant des requérants d'asile et des personnes admises à titre provisoire et de faciliter leur accès au marché du travail, l'Office fédéral des migrations a lancé, en collaboration avec des associations professionnelles et économiques, une série de projets pilotes destinés à favoriser l'insertion professionnelle (intégration par un préapprentissage). En outre, selon le principe qu'une activité professionnelle vaut mieux qu'un programme d'occupation, l'Office fédéral des migrations encourage, depuis début 2006, l'extension et l'adaptation de programmes d'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, qui existent déjà.



**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

Quel avenir pour la politique de l'asile et des étrangers ?

- A titre de soutien complémentaire à l'intégration réalisée dans le cadre des structures dites ordinaires (école, formation professionnelle, marché du travail), des mesures d'intégration spéciales sont proposées à l'intention des étrangers. A cet égard, le DFJP encourage l'intégration sociale des étrangers en Suisse en allouant un crédit annuel de 14 millions de francs (notamment en vue de favoriser l'acquisition d'une langue nationale et d'étendre l'offre en matière de conseils). Le programme des quatre prochaines années complète les mesures de mise en œuvre du rapport sur l'intégration. Il sera focalisé avant tout sur l'apprentissage linguistique et constituera un complément aux efforts importants déployés dans le secteur privé, notamment par des entreprises (sous forme de cours de langue pour les employés, par exemple) et des organisations, telles que les clubs sportifs.

**Textes des ordonnances**

[www.ejpd.admin.ch](http://www.ejpd.admin.ch)

**Documentation soumise en consultation**

<http://www.bfm.admin.ch/index.php?id=691&L=1>

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## Le rapport sur la naturalisation, une contribution au débat politique actuel

Le Conseil fédéral a pris acte du Rapport de l'Office fédéral des migrations (ODM) concernant les questions en suspens dans le domaine de la naturalisation. Des recommandations y sont données aux cantons en vue de limiter les doublons au cours des procédures de naturalisation. Par ailleurs, une réduction des délais de résidence, relativement longs, est proposée. De plus, les naturalisations obtenues par des déclarations mensongères pourront désormais être annulées dans les huit ans et non plus seulement dans les cinq ans comme jusqu'ici.

Ledit rapport a été rédigé, sur mandat du Conseil fédéral, par l'ODM en collaboration avec un groupe de travail composé des services fédéraux concernés et de représentants de certains cantons. Si un projet a déjà été présenté le 2 mai 2006, le texte définitif et le condensé ont été portés ce jour à la connaissance du Conseil fédéral.

Le rapport met en évidence la marge de manœuvre dont les cantons disposent pour faciliter la naturalisation des jeunes étrangers des deuxième et troisième générations sans enfreindre les prescriptions minimales du droit fédéral.

En cas de naturalisation ordinaire, les cantons peuvent aussi accélérer et simplifier leur procédure, de même que limiter les doublons entre la Confédération, les cantons et les communes. Le rapport recommande également aux cantons qui continuent à exiger de longs délais de résidence cantonaux et communaux de les réduire afin de tenir compte de la mobilité dont bénéficie la population aujourd'hui.

Selon le rapport, les cantons et les communes sont tenus de prendre en considération, dans le domaine de la naturalisation ordinaire, la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant l'obligation de motiver les refus et le droit de recours en cas de décision négative.

En outre, le rapport propose de modifier la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), s'agissant de la lutte contre les abus. Ainsi, toute naturalisation obtenue par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels devrait à l'avenir pouvoir être annulée dans les huit ans et non plus seulement dans les cinq ans comme aujourd'hui.

### Rapport

[http://www.bfm.admin.ch/fileadmin/user\\_upload/Themen\\_deutsch/Auslaender/Einbuergung/Bericht\\_Buergerrecht\\_f.pdf](http://www.bfm.admin.ch/fileadmin/user_upload/Themen_deutsch/Auslaender/Einbuergung/Bericht_Buergerrecht_f.pdf)

### Langues

Français, allemand, italien

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## La Commission fédérale des étrangers et la Commission fédérale des réfugiés fusionnent

La Commission fédérale des étrangers (CFE) et la Commission fédérale des réfugiés (CFR) fusionneront le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La fusion des deux commissions constitue la conséquence logique du regroupement de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES) et de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), lequel a donné naissance à l'Office fédéral des migrations (ODM). De plus, elle répond à la volonté déclarée du Conseil fédéral de simplifier les structures propres aux commissions extraparlamentaires.

Au mois de mai 2005, le Conseiller fédéral Christoph Blocher avait informé le Conseil fédéral qu'il examinait l'opportunité d'une fusion de la CFE et de la CFR dans le but de traiter de manière globale les questions liées aux étrangers et celles relevant de l'asile. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a donc estimé que cette fusion était nécessaire et judicieuse. En outre, il a évoqué les aspects fondamentaux du mandat de la nouvelle commission.

### Répartition des tâches en rapport avec l'encouragement de l'intégration

Dorénavant, les demandes d'aides financières destinées à des projets d'intégration seront déposées auprès de l'ODM et étudiées par ce même office. En vertu de son mandat légal, la future commission sera cependant habilitée à donner son avis sur ces demandes et à formuler des propositions.

Ladite commission pourra également, à titre exceptionnel, réceptionner et examiner des demandes. L'ordre des priorités établi régulièrement par le Département fédéral de justice et police (DFJP) pour le programme de la Confédération en matière d'encouragement de l'intégration et les documents de soumission détermineront quelles demandes pourront être déposées auprès de la commission et étudiées en son sein. Toutefois, la décision relative au versement des aides financières incombera à l'ODM.

Le mandat de la nouvelle commission sera inscrit dans l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE).

### Date de la fusion et composition de la future commission

Le Conseil fédéral a décidé de fixer la date de la fusion des deux commissions au 1<sup>er</sup> janvier 2008, soit à la fin de la législature en cours. La nouvelle commission sera composée de 30 membres, dont une part équitable d'étrangers.



Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

→ Emissions radiophoniques

**Radio Blind Power**

<http://www.radioblindpower.ch/cms2/>

**tous différents**  
**tous é g a u x**

## Intégration : « tous différents – tous égaux » sur Radio Blind Power

Des apprentis du Département fédéral de justice et police et des experts débattent de la formation professionnelle, des loisirs, de la vie dans deux ou plusieurs mondes, du racisme et de la discrimination.

L'Office fédéral des migrations prend part à la campagne « tous différents – tous égaux », promulguée par le Conseil de l'Europe pour la période de juin 2006 à septembre 2007, en patronnant un projet radiophonique. Lors de trois émissions, quatre apprentis du Département fédéral de justice et police aborderont, avec des experts, les thèmes suivants :

- Parcours scolaire, entrée dans la vie professionnelle : Qu'est ce qui change pour un jeune issu d'une famille d'immigrés? Rencontre-t-il plus de difficultés?
- Intérêts, loisirs, obligations : Se déroulent-ils dans des lieux et des contextes sociaux différents?
- Vivre dans deux ou plusieurs mondes : Quels efforts les jeunes issus de familles d'immigrés doivent-ils déployer afin de concilier les appartenances multiples?

Des jeunes d'origines diverses, ayant connu ou non l'immigration, ainsi que des experts tenteront de répondre à ces questions et d'autres interrogations. Les discussions doivent permettre de dégager les différences et les similitudes dans le mode de vie des jeunes interlocuteurs, dans leurs chances et leurs perspectives d'avenir.

Une quatrième émission, réalisée avec le soutien du Service de lutte contre le racisme, sera consacrée au racisme et à la discrimination.

### Dates de diffusion

Lundi, 20 août 2007, 20h15 à 21h45

Lundi, 27 août 2007, 20h15 à 21h45

Lundi, 3 septembre 2007, 20h15 à 21h45

Lundi, 10 septembre 2007, 20h15 à 21h45

### Radio

<http://www.radioblindpower.ch/cms2/>

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## Progression du nombre de ressortissants de l'Union européenne en Suisse

La population résidante étrangère a continué de croître, l'année dernière en Suisse, et s'établissait à 1 523 586 personnes à fin décembre 2006 (+ 0,8 %). Comme durant ces dernières années, l'augmentation (+ 11 649 personnes) est due, en majeure partie, à l'immigration en provenance de l'Union européenne, en particulier d'Allemagne et du Portugal.

L'accord bilatéral avec l'UE sur la libre circulation des personnes se répercute une nouvelle fois sur la composition de la population étrangère en Suisse. Tandis que le nombre de citoyens des 15 anciens Etats membres de l'UE et des pays de l'AELE a accusé une croissance de 2,1 % en une année, celui des ressortissants des Etats non membres de l'UE-25/AELE a de nouveau diminué de 1,2 %. Au 31 décembre 2006, l'effectif de la population permanente étrangère en Suisse s'élevait à 1 523 586 personnes, ce qui représente 20,4 % de la population globale, contre 20,3 % en 2005.

Dans l'ordre d'importance, les pays dont la représentation est en plus forte progression sont l'Allemagne (+ 15 000), suivie du Portugal (+ 6208) et de la France (+ 2548). Par contre, le nombre de ressortissants de Serbie, d'Italie, d'Espagne, de Bosnie et Herzégovine et du Sri Lanka est en régression. Ces chiffres confirment la tendance enregistrée ces cinq dernières années.

Le principal motif d'immigration, en 2006, a été l'activité lucrative contingentée (37,4 % des entrées en Suisse). Le regroupement familial arrive en deuxième position (36,6 %), suivi de la formation ou du perfectionnement professionnel (13,3 %).

### Effectifs

Malgré un tassement d'année en année dû aux retours au pays ou à l'acquisition de la nationalité suisse, les Italiens figurent toujours en tête des nationalités les plus représentées en Suisse (291 684 personnes, soit 19,1 % des étrangers), suivis des ressortissants de Serbie (190 794, 12,5 %) et des Portugais (173 477, 11,4 %).

### Hausse des naturalisations

Le nombre des naturalisations a sensiblement augmenté, l'année dernière, passant de 39 753, en 2005, à 47 607 en 2006. Viennent en tête les ressortissants de Serbie (11 701 personnes), suivis des Italiens (4591) et des Turcs (3457).

→

**Confédération**

Progression du nombre de ressortissants de l'Union européenne en Suisse

Cantons

**Interdictions d'entrée**

Communes

L'année dernière, 8195 personnes ont fait l'objet d'une interdiction d'entrée en Suisse (9750 en 2005). Cette mesure a été rendue dans 2913 cas en raison d'un trafic de drogue ou d'autres condamnations pénales (3861 en 2005), dans 2561 cas en raison d'un séjour illégal sans activité lucrative et dans 1584 cas en raison d'un travail au noir.

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

**Données de l'ODM et de l'OFS sur la population**

Les chiffres publiés par l'Office fédéral des migrations (ODM) concernant la population résidente permanente étrangère s'appuient sur les données du Registre central des étrangers et englobent tous les ressortissants étrangers - titulaires d'une autorisation de séjour, d'établissement ou de courte durée (plus de 12 mois) - séjournant en Suisse durant un an au moins. Ne sont pas compris les personnes relevant du domaine de l'asile, les fonctionnaires internationaux, les diplomates et leur famille (pas enregistrés dans le Registre central des étrangers).

Pour sa part, l'Office fédéral de la statistique (OFS) tient compte, dans sa statistique de la population, des fonctionnaires internationaux ainsi que des diplomates et de leur famille. D'où une différence, concernant la population résidente permanente étrangère, entre les chiffres publiés par l'OFS (20,7 % de la population globale) et ceux de l'ODM (20,4 %).

**Statistique des étrangers, à fin décembre 2006**

[http://www.bfm.admin.ch/fileadmin/user\\_upload/Aktuell/Pressemitteilungen\\_franz/anhang\\_pm1206\\_f.pdf](http://www.bfm.admin.ch/fileadmin/user_upload/Aktuell/Pressemitteilungen_franz/anhang_pm1206_f.pdf)

**Rencontre avec des organisations musulmanes**

Mardi 27 mars 2007, le conseiller fédéral Christoph Blocher a rencontré des représentants de différentes organisations musulmanes pour un échange de vues, principalement sur des questions de sécurité et d'intégration, deux domaines relevant des compétences du DFJP.

Le conseiller fédéral Christoph Blocher, dont c'est la première entrevue avec des organisations musulmanes, rencontre régulièrement des communautés et des organisations afin de discuter de questions relevant du domaine de compétences du Département fédéral de justice et police.

→

**Confédération**

Rencontre avec des organisations musulmanes

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

Le DFJP va maintenant évaluer les résultats de ces discussions et décidera ensuite de la forme sous laquelle le dialogue se poursuivra. Ce dialogue ne devrait toutefois pas empiéter sur les domaines de compétences des cantons, ni remplacer les contacts qui existent déjà entre des organisations musulmanes et des instances de l'Etat.

## **Le spécialiste de l'asile et des migrations**

### **Une profession reconnue au niveau fédéral**

Après huit ans de travail d'élaboration, les organismes qui ont œuvré à la création de la profession de « spécialiste de l'asile et des migrations » (AMFP), soit l'Office fédéral des migrations et l'association PROBAM (Pro Berufsbildung Asyl und Migration), sont heureux d'annoncer que la phase de réalisation a débuté. Cette nouvelle profession a été reconnue, en janvier 2007, par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (OFFT), sur la base d'un examen professionnel, au sens de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

L'examen professionnel s'adresse au personnel de l'encadrement, des centres de consultation et des institutions qui travaillent dans les domaines de l'asile et de la migration. Il est également destiné aux personnes qui exercent leur activité dans l'aide aux migrants.

Les tâches dans les domaines de l'asile et de la migration sont devenues plus complexes, ces dernières années, évolution qui requiert une professionnalisation et une harmonisation des compétences. A ce jour, la formation continue est de nature ponctuelle. Le nouvel examen fédéral et les cours préparatoires permettent, dès à présent, de suivre une formation complète et reconnue et d'acquérir ainsi un certificat fédéral de capacité.

Les premiers cours préparatoires à l'examen fédéral AMFP seront conjointement mis sur pied par deux écoles, Agogis, à Zurich et le CIP, à Tramelan BE. A noter qu'il est possible de se présenter à l'examen sans suivre les cours préparatoires.

### **Informations**

[www.probam.ch](http://www.probam.ch)

[www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch)

**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

**Objets parlementaires**

**Motions**

Mo. Hess Bernhard: Libre circulation des personnes. Application de la clause de sauvegarde afin d'endiguer l'immigration. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch\\_id=20073138](http://search.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch_id=20073138)

Mo. Haller Ursula: Pour que les droits et les obligations attachés au mariage soient connus et compris de tous. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20073116](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20073116)

Mo. Müller Walter: Communication de données des services de placement aux autorités cantonales de police des étrangers. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20073055](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20073055)

Mo. Scherer Marcel: Naturalisation. Bases claires. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063875](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063875)

Mo. Freysinger Oskar: Charte des devoirs citoyens. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063817](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063817)

Mo. Groupe socialiste. Wyss Ursula: Plan d'action pour l'intégration. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063765](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063765)

Mo. Groupe socialiste. Fehr Hans-Jürg: Intégration dès la première heure grâce à une convention d'intégration. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063764](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063764)

Mo. Schelbert Louis: Suppression de la clause du domicile dans les procédures de naturalisation. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063745](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063745)

Mo. Groupe socialiste. Vermot-Mangold Ruth-Gaby: La perspective du séjour comme motivation d'intégration. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063742](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063742)

Mo. Groupe socialiste. Heim Bea: Renforcer l'égalité des chances pour les jeunes immigrants et immigrantes. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063740](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063740)

Mo. Groupe socialiste. Roth-Bernasconi Maria: Préposé fédéral à l'intégration. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063739](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063739)

→

**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

Objets parlementaires

Mo. Hutter Jasmin: Retrait de l'autorisation de séjour en cas de violation de l'ordre juridique par des étrangers. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063702](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063702)

Mo. Freysinger Oskar: Accès au contrôle Vostra (casier judiciaire informatisé) lors des naturalisations. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063616](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063616)

Mo. Föhn Peter: Réduire au niveau de l'aide d'urgence les prestations sociales allouées aux étrangers passibles d'une peine. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063709](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063709)

**Interpellations**

Ip. Hutter Jasmin: Augmentation massive des demandes d'asile en provenance d'Erythrée. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch\\_id=20073178](http://search.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch_id=20073178)

Ip. Menétrey-Savary Anne-Catherine: Sans papiers : Sommes-nous dans l'impasse ? > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch\\_id=20073207](http://search.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch_id=20073207)

Ip. Menétrey-Savary Anne-Catherine: Loi sur les étrangers et violence conjugale. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063781](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063781)

Ip. Berberat Didier: Formés en Suisse, les doctorants étrangers priés d'aller voir ailleurs. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063652](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063652)

**Postulats**

Po. Groupe socialiste. Hubmann Vreni: Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la CTA. > En suspens

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20063741](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20063741)

**Questions**

Q. Hubmann Vreni: Intégration des réfugiés dans le marché du travail.

> Liquidé

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20061185](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20061185)

→

**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

Objets parlementaires

**Heure des questions**

Q. Schlüer Ulrich: Viols dans le canton de Fribourg. > Liquidé

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20075049](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20075049)

Q. Schlüer Ulrich: Mariages blancs. > Liquidé

[http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch\\_id=20065243](http://search.parlament.ch/f/homepage/cvgeschaefte.htm?gesch_id=20065243)

**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## **Prix suisse de l'intégration 07**

En 2007, la Commission fédérale des étrangers CFE récompensera une nouvelle fois d'excellentes prestations fournies dans le domaine de l'intégration des migrants par le Prix suisse de l'intégration.

Le choix se portera sur des prestations et des projets innovateurs et créatifs qui devraient pouvoir servir de modèle. Le montant des prix décernés a été fixé à 30 000 francs. Le dossier de candidature doit parvenir à la commission d'ici à fin juillet 2007.

### **Informations**

[http://www.eka-cfe.ch/prix-integration/index\\_f.asp](http://www.eka-cfe.ch/prix-integration/index_f.asp)

→ **Avis de manifestation**

## **4<sup>ème</sup> rencontre nationale entre la Commission fédérale des étrangers (CFE) et les commissions communales et cantonales des étrangers et de l'intégration**

### **Date / Lieu**

Le jeudi 21 juin 2007 / TRAFÖ, Centre de culture et des congrès de Baden

Certes, la société et le milieu politique reçoivent de précieuses impulsions de la part des commissions consultatives dans les domaines des étrangers et de l'intégration, lesquelles éveillent en eux également de profonds sentiments. Cependant, quelle influence ces commissions peuvent-elles bien exercer ? Leurs recommandations sont-elles prises au sérieux et suivies par la société majoritaire ? Les immigrés ont-ils d'autres possibilités de participation plus efficaces ? La quatrième réunion organisée à l'échelle nationale soulève la question de savoir où en sont les commissions communales et cantonales des étrangers et de l'intégration et dans quelle direction elles peuvent faire évoluer leur travail à l'avenir.

Cette manifestation est le fruit de la collaboration entre la CFE et les commissions argoviennes des étrangers et de l'intégration.

[www.eka-cfe.ch](http://www.eka-cfe.ch)



Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## Importance des réseaux de migrants dans la politique de la santé et dans la politique d'intégration

Sur mandat de la Confédération, le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) réalise une étude sur l'importance des réseaux de migrants dans la politique de la santé et dans la politique d'intégration.

Se basant sur des études de cas provenant de Birmingham, de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de Lausanne et de Saint-Gall, le premier module analyse les « bonnes pratiques » dans la collaboration avec les réseaux de migrants. Le deuxième examine à quelles conditions l'établissement d'un inventaire des organisations de migrants serait réalisable et sous quel angle ce dernier pourrait être utile à la Confédération dans sa promotion de la santé et son encouragement de l'intégration. Le troisième, enfin, met en lumière les canaux d'information des migrants. Les résultats de cette étude doivent montrer comment il est possible d'exploiter de manière optimale les ressources de la société civile et celles liées à l'entraide dans les organisations et dans d'autres réseaux de migrants afin d'instaurer une collaboration dans le cadre d'une stratégie en matière de promotion de la santé et d'encouragement de l'intégration. Durée du projet : de septembre 2006 à février 2008.

[www.miges.admin.ch](http://www.miges.admin.ch), [www.migration-population.ch](http://www.migration-population.ch), [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## Immigration d'étrangers hautement qualifiés

### Enquête suisse 2006 sur la population active

Résultats de l'enquête suisse 2006 sur la population active réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2006, 850 000 étrangers titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement exerçaient une activité lucrative en Suisse, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente. A cet égard, force est de constater à nouveau une hausse sensible du nombre des ressortissants allemands et portugais (respectivement + 10,6 % et + 7,4 %).

Une grande partie (76 %) des étrangers qui ont immigré en Suisse ces dix dernières années pour y travailler possédaient une formation équivalant au degré secondaire II ou au degré tertiaire. En particulier les personnes actives originaires de l'Europe du Nord et de l'Europe occidentale avaient, pour la plupart, suivi une formation postobligatoire (94 %) et occupaient souvent des postes requérant une excellente qualification professionnelle (universitaires, cadres ; 48 %).

Plus de la moitié (53,5 %) des étrangers titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement qui ont immigré en Suisse en 2004 ou en 2005 à l'âge adulte et y travaillent possèdent un diplôme universitaire ou ont suivi une formation équivalente. Ce pourcentage est nettement plus élevé que celui des étrangers actifs qui vivent en Suisse depuis déjà longtemps (étrangers ayant immigré entre 2001 et 2003 : 46,5 % ; entre 1996 et 2000 : 44,5 % ; avant 1996 : 19,9 %).

### Communiqué de presse OFS

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.Document.88900.pdf>

## Etrangers exerçant une activité lucrative

### Baromètre de l'emploi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006

Croissance différenciée du nombre des étrangers actifs selon leur statut.

A la fin de l'année 2006, la Suisse comptait 4,325 millions de personnes actives. Par rapport à l'année précédente, le nombre des travailleurs de nationalité suisse ou étrangère a augmenté respectivement de 1,9 % (3,222 millions) et 4,0 % (1,103 millions). Si l'effectif des employés étrangers, toutes catégories confondues, a grossi, sa croissance a cependant varié selon les statuts : tandis

→

**Confédération**

Etrangers exerçant une activité lucrative

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

que le nombre des étrangers établis a gonflé de 0,2 %, celui des frontaliers (+ 6,6 %) et celui des titulaires d'une autorisation de séjour à l'année (+ 8,3 %) ont connu une forte hausse. L'effectif des détenteurs d'une autorisation de séjour de courte durée a même enregistré une augmentation de 14 %.

**Communiqué de presse OFS**

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/press.Document.89049.pdf>

**Etrangers en détention préventive**

**Enquête sur la privation de liberté**

Au mois de septembre 2006, la Suisse comptait 1808 personnes en détention préventive. 80 % des détenus étaient de nationalité étrangère et 55 % d'entre eux ne possédaient pas d'autorisation de séjour.

21 % des 1808 personnes en détention préventive étaient des Suisses, 20 % des étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, 15 % des requérants d'asile ou des personnes admises à titre provisoire et 44 % des étrangers sans autorisation de séjour (frontaliers, clandestins, touristes, etc.).

Alors que la proportion de Suisses en détention préventive a peu varié depuis 2001, celle des détenus étrangers titulaires d'une autorisation de séjour a diminué depuis 2004 de plus de 13 %. Dans le même laps de temps, le nombre des personnes en détention préventive sans autorisation de séjour a, par contre, augmenté de plus de 10 %.

**Communiqué de presse**

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/medienmitteilungen.Document.89129.pdf>

**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## **La statistique de l'aide sociale**

### **Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures**

En 2005, 843 personnes bénéficiaient de l'aide sociale dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, soit 1,6 % de la population totale du canton.

Les perspectives sur le marché du travail tout comme le revenu dépendent fortement du niveau de formation et de la profession. Le taux élevé de bénéficiaires de l'aide sociale chez les étrangers devrait également s'expliquer par le niveau, généralement bas, de formation de la population étrangère : alors que parmi les personnes de plus de 18 ans dépendant de l'aide sociale, trois étrangers sur cinq environ ne disposent pas d'une formation postobligatoire, à peine 36 % de Suisses sont dans ce cas. Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale est donc nettement plus élevé chez les étrangers (3,2 %) que chez les Suisses (1,2 %).

#### **Communiqué de presse**

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/medienmitteilungen.Document.89532.pdf>

### **Dans le canton de Soleure**

L'office fédéral de la statistique (OFS) a, en collaboration avec le canton de Soleure, réalisé une enquête sur les prestations d'aide sociale fournies en 2005. La base de données repose sur un sondage mené dans 44 des 125 communes soleuroises. 7315 personnes, soit 3 % de la population, ont bénéficié de l'aide sociale.

56 % des bénéficiaires de l'aide sociale sont des Suisses et 44 % des étrangers. Les étrangers, qui constituent 19 % de la population totale du canton de Soleure, sont ainsi fortement surreprésentés. 18 % d'entre eux proviennent d'un pays membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et presque 50 % du reste de l'Europe.

Un Soleurois de plus de 18 ans sur trois ne dispose d'aucune formation professionnelle. Par contre, près de 50 %, soit un sur deux, bénéficient de l'aide sociale, alors que ce taux s'élève à 60% pour les étrangers. Le manque de qualifications professionnelles accroît le risque de devoir dépendre de l'aide sociale et entrave l'intégration durable dans la vie active.

#### **Communiqué de presse**

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/medienmitteilungen.Document.89849.pdf>

**Confédération**

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

→ **Avis de manifestation**

**Forum Questions familiales 2007 : « Familles et transitions »**

**Date / Lieu**

26 juin 2007 / Kursaal, Berne

En organisant son colloque annuel sur des thèmes actuels de politique familiale, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) offre un espace pour l'échange d'informations, la discussion et la mise en réseau.

Les familles vivent de multiples transitions. Les unes – comme l'entrée à l'école ou dans la vie active – sont en relation avec la croissance et le développement des enfants. D'autres sont induites par certains événements comme la séparation des parents ou une mesure de protection de l'enfance. Ces transitions au sein des familles exigent une réorganisation du quotidien et peuvent, selon les circonstances, conduire à des changements radicaux. Le fait de parvenir à les surmonter dépend d'une part de conditions extérieures telles que les lois, le système de formation ou les offres de soutien aux familles. D'autre part, les conceptions, les expériences et les ressources des différents membres de la famille jouent également un rôle primordial. Les familles sont en outre un partenaire important dans le règlement de questions sociétales. La prévention de la violence ou la protection des enfants ne peuvent être abordées que dans le cadre d'une coopération entre les familles, les institutions de formation et les autorités.

La COFF examine sous cet angle les résultats et les recommandations d'une sélection de projets de recherche réalisés dans le cadre du Programme national de recherche scientifique (PNR) 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation ». L'agenda politique du comité de direction du PNR 52 sera également présenté pour la première fois à cette occasion.

Le Forum s'adresse aux spécialistes chargés des questions familiales auprès de la Confédération, des services cantonaux et communaux, d'institutions et d'organisations, mais également à d'autres personnes intéressées : politiciens, représentants du monde du travail, chercheurs, étudiants et personnes travaillant pour les médias.

**Informations**

Secrétariat COFF, Office fédéral des assurances sociales, Effingerstrasse 20, 3003 Berne, 031 324 06 56, fax 031 324 06 75

**Programme de la journée et inscription**

[www.coff-ekff.ch](http://www.coff-ekff.ch)

Confédération

→ Avis de manifestation

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications



## **Bilan et perspectives de la campagne sous l'angle de la participation, de la promotion de l'égalité et de la lutte contre la discrimination**

### **Date / Lieu**

Mardi 30 octobre 2007 / Bienne

De juin 2006 à fin 2007, plus de 80 projets ciblés sur les thèmes de la participation, de la promotion de l'égalité et de la lutte contre la discrimination ont pu être soutenus par la Confédération (Service de la jeunesse, Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, Service de lutte contre le racisme). Par le biais de ces projets, des expériences enrichissantes ont pu être rassemblées par des jeunes provenant de différents horizons, répondant à des demandes diverses et visant une grande diversité d'approches et de publics. L'atelier de travail d'une journée mis sur pied par le Service de lutte contre le racisme vise à tirer des enseignements de cette expérience de manière optimale grâce à des méthodes d'animation participatives et orientées sur les ressources de grands groupes et compte avec l'appui de deux modérateurs expérimentés.

### **Public cible**

Responsables des projets soutenus dans le cadre de la campagne « tous différents – tous égaux » provenant de toutes les régions de Suisse.

### **Inscriptions**

Les responsables de projets concernés reçoivent une invitation personnelle avec toutes les indications pratiques.

Service de lutte contre le racisme, Secrétariat général, Département fédéral de l'intérieur, Inselgasse 1, 3003 Berne, 031 324 10 33, [ara@gs-edi.admin.ch](mailto:ara@gs-edi.admin.ch), [www.edi.admin.ch/ara](http://www.edi.admin.ch/ara)

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## Etude « Les étrangers et les partis politiques du canton d'Argovie »

La politique demeure un aspect essentiel de la vie sociale dont sont privés la plupart des étrangers. Pourtant, nombre d'entre eux seraient entièrement disposés à débattre de questions politiques et à participer à la vie politique. Les partis offrent une occasion idéale de collaborer sur le plan politique. Cependant, les partis du canton d'Argovie sont-ils prêts à intégrer dans leurs structures cette grande partie de la population qui ne possède pas de passeport suisse ? Existe-t-il d'ailleurs déjà des partis dans lesquels des étrangers collaborent ou dont le cercle de sympathisants compte des étrangers ?

L'association argovienne « MigrantInnenRaum » a, en collaboration avec l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich, étudié ces questions dans le cadre d'une étude empirique.

### Etude

[http://www.migrantinnenraumaargau.ch/dokumente/Studie\\_AuslaenderInnen\\_in\\_den\\_Parteien\\_06\\_Endfassung.pdf](http://www.migrantinnenraumaargau.ch/dokumente/Studie_AuslaenderInnen_in_den_Parteien_06_Endfassung.pdf)

### Informations

[www.migrantinnenraumaargau.ch](http://www.migrantinnenraumaargau.ch); [migraum@bluewin.ch](mailto:migraum@bluewin.ch)

Felix Hürlimann, Integrationsdelegierter, Migrationsamt, Koordinationsstelle für Integration, Bahnhofstrasse 86/88, 5001 Aarau, [felix.huerlimann@ag.ch](mailto:felix.huerlimann@ag.ch), [www.ag.ch/migrationsamt](http://www.ag.ch/migrationsamt)

## Service d'interprétariat communautaire « se comprendre » pour Bienne et le Jura bernois

C'est au cours de la conférence de presse du 22 février 2007 que le Service d'interprétariat communautaire « Se comprendre » a été présenté.

« se comprendre » est un service commun créé par les cantons de Fribourg, du Jura et de Berne dans le but de mettre des interprètes à la disposition des parties francophones du canton de Berne, de la région de Bienne et du Jura bernois. Géré par Caritas Suisse à Fribourg et Caritas Jura, le Service d'interprétariat communautaire « se comprendre » propose ses services dans 45 langues (albanais, vietnamien, etc.).

Roland Beerli, Integrationsdelegierter, Kantonale Fachstelle Integration, Rathausgasse 1, 3011 Bern, [roland.beeri@gef.be.ch](mailto:roland.beeri@gef.be.ch)

Confédération

**Cantons**

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## PARLER – SPRECHEN

Une étude des besoins pour les cours de langues pour personnes migrantes a été réalisée en 2005 par la Croix-Rouge fribourgeoise. Il en est ressorti des éléments extrêmement pertinents qui ont suscité la réunion de tous les partenaires dispensant des cours de langues pour les migrants. La volonté de collaborer entre les écoles privées et les institutions a été d'emblée évidente.

Cette coopération a permis d'élaborer une brochure regroupant les offres de cours de langues, tant pour l'allemand que le français dans le canton de Fribourg, à l'attention des migrants, mais également les membres des réseaux concernés, tant au niveau administratif qu'au niveau social. D'autre part, une coordination cantonale des partenaires dispensant des cours de langues a été créée afin de travailler en synergie, pour centraliser et diffuser les informations, observer les besoins et coordonner l'offre, développer des formations communes et organiser des conférences ou autres événements. Lors de la diffusion de la brochure auprès de communes, des préfectures, des commissions de naturalisation, des services de l'état civil nous avons joint le guide pratique intitulé « La notion d'intégration dans la loi ». Ces documents ont été bien accueillis et les nombreux échanges qui en ont découlé permettront de mieux répondre aux nécessités futures.

Bernard Tétard, Délégué à l'intégration des migrants, Grand-Rue 27, 1700 Fribourg



Confédération

**Cantons**

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## NEUCHÂTOI à l'heure du bilan

NEUCHÂTOI a offert tout au long de l'année 2006 un espace de réflexion sur les contours passés, actuels et futurs de l'identité des habitants du canton de Neuchâtel. Cette réflexion a pu se faire autour de 186 manifestations qui se sont déclinées en plus de 500 événements répartis sur tout le territoire cantonal, touchant toutes les classes d'âge et s'adressant à chacun en fonction de ses affinités sociales, culturelles ou sportives.

Après neuf mois riches en émotions, l'opération NEUCHÂTOI a rencontré un vif succès et ce sont plus de 250 000 personnes, pour un canton de 170 000 habitants, qui ont suivi les manifestations. La force de NEUCHÂTOI a été de s'appuyer au maximum sur des structures déjà existantes, ce qui a permis de toucher également un public moins habitué à ce genre de manifestations. Les événements ont été largement annoncés et commentés par les médias régionaux : presse écrite, radiophonique et télévisuelle.

Après une fête de clôture qui a réuni environ 500 personnes, les manifestations interculturelles NEUCHÂTOI ont pris fin. Un moyen de pérenniser cette action est actuellement étudié, peut-être sous forme d'un label. Des manifestations qui prolongeraient l'esprit de NEUCHÂTOI pourraient ainsi trouver un moyen de promotion et un soutien financier à l'avenir également.

## Eligibilité des étrangers

Le Grand Conseil neuchâtelois, sur proposition du Conseil d'Etat, a accepté le 31 janvier de conférer l'éligibilité aux électeurs étrangers sur le plan communal.

Le Conseil d'Etat s'est donc déclaré favorable à une extension des droits civiques pour compléter le droit de vote des étrangers qui existe depuis fort longtemps déjà dans le canton de Neuchâtel.

L'UDC a contesté par référendum cette décision du Grand Conseil qui étend l'éligibilité des étrangers aux exécutifs et législatifs communaux.

D'autre part, le Grand Conseil a également adopté, à la même date, un décret soumettant au vote des citoyens et citoyennes une initiative populaire constitutionnelle intitulée « Pas de démocratie au rabais – Initiative pour le droit d'éligibilité des immigrés ». Les initiants proposant que tous les électeurs soient éligibles comme membres des autorités cantonales et communales.

→

Confédération

### Eligibilité des étrangers

**Cantons**

Le Grand Conseil, avec la voix prépondérante de la présidente, recommande l'acceptation de l'initiative.

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Les citoyens et citoyennes auront donc l'occasion de voter le 17 juin prochain sur l'éligibilité des étrangers à tous les niveaux politiques du canton et uniquement sur le niveau communal.

Publications

## Policiers à permis C

Le canton de Neuchâtel a adopté le 20 février une loi cantonale sur la police neuchâteloise qui instituera, à l'horizon 2014 au maximum, une police unique. La nouvelle loi ouvre la fonction d'agent de police et d'assistant de sécurité publique aux étrangers bénéficiaires d'un permis C et habitant le canton depuis 5 ans au moins. Cette décision est le fruit de la volonté de favoriser une meilleure intégration des étrangers et de permettre à la police neuchâteloise d'engager les personnes les plus compétentes pour les différents postes. Le Conseil d'Etat a notamment déclaré ceci : « Les étrangers ont le droit de voter et d'élire, pourquoi n'auraient-ils pas le droit de servir les institutions ? ».

L'UDC neuchâteloise a lancé un référendum, s'opposant ainsi à la police unique, notamment à l'engagement des personnes titulaires d'un permis C. En cours de route, l'UDC a cependant renoncé à la poursuite du référendum car déjà engagée sur le front du référendum sur l'éligibilité des étrangers au niveau communal.

La loi entrera donc en vigueur et dorénavant la police cantonale neuchâteloise pourra engager des étrangers titulaires de permis C.

Thomas Facchinetti, Délégué à l'intégration, Bureau du Délégué aux étrangers, Av. Léopold-Robert 90, 2300 La Chaux-de-Fonds, [bcde.cf@ne.ch](mailto:bcde.cf@ne.ch), [www.ne.ch/bcde](http://www.ne.ch/bcde)

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

→ **Avis de manifestation**

## Chœur des nations

Le projet d'intégration intitulé « Chor der Nationen » (Chœur des nations ; [www.chordernationen.ch](http://www.chordernationen.ch)) existe depuis le mois de septembre 2006. Il met en œuvre un processus d'intégration au travers du chant et de l'apprentissage en commun sur fond de mixité culturelle et linguistique. En effet, chaque jeudi soir, plus de 60 chanteurs issus de 16 nations différentes (Suisse incluse) se réunissent pour chanter. Ils se produiront en juin 2007. Ils disposent notamment de deux offres didactiques particulières :

- Un environnement d'apprentissage sur le site internet : le premier utilisateur était un membre turc du chœur dont les connaissances d'allemand étaient encore faibles à ce moment-là. 70 % des membres du chœur s'y sont inscrits. Les chants étant accessibles en ligne, les chanteurs peuvent s'exercer.
- Des cours spéciaux de technique vocale : chaque semaine, entre 30 % et 40 % des membres du chœur bénéficient de cette offre.

### Aperçu de la vie au sein de ce chœur

Sevim, une participante turque, chante seule un air de son pays qu'elle a choisi elle-même. Le chœur applaudit spontanément. Puis, les chanteurs se chauffent la voix en pratiquant des exercices écrits en quarts de tons. Drissa, du Burkina Faso, a apporté à la répétition une feuille comportant un chant qu'il a composé pour le Chœur des nations. Comme il ne connaît pas le solfège, il le chante de mémoire devant les autres choristes. La mélodie est ensuite enregistrée puis écrite afin qu'elle puisse être reproduite par le chœur. Quant à Martin, un ressortissant suisse, il aimerait que l'on entonne une chanson folklorique suisse. Le choix se porte sur « Sisch äbe ne Mönsch uf Ärde ». Les exercices de prononciation font pleurer de rire les participants.

### Film

En relation avec ce projet, un film est tourné sur le mode de fonctionnement de ce chœur et sur les motivations des chanteurs. Il sera disponible sur DVD en automne. A l'heure actuelle, les auteurs de ce projet sont à la recherche de sponsors de renom, afin de pouvoir tout de même réaliser le projet de film cinématographique initialement prévu.

### Dates de concerts

Vendredi, 22.6.07, 20h15 : Soleure, Landhaussaal

Samedi, 23.6.07, 20h15 : Granges, Parktheater

Dimanche 24.6.07, 20h15 : Oensingen, Bienkensaal

### Informations

[www.integration.so.ch](http://www.integration.so.ch)

Albert Weibel, Integrationsdelegierter des Kantons Solothurn, Amt für soziale Sicherheit, Ambassadorsenhof, 4509 Solothurn, 032 627 23 11, [albert.weibel@ddi.so.ch](mailto:albert.weibel@ddi.so.ch)

Confédération

Cantons

**Communes**

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## Nouvelle offre de formation à l'attention des migrants : participer à la vie politique de la Ville de Berne

Le manque de connaissances des structures et des pratiques politiques, les problèmes de langue et l'absence de perspectives constituent, aux yeux de nombreux migrants, de trop gros obstacles pour pouvoir participer activement à la vie politique et sociale. Le cours « Participer à la vie politique de la Ville de Berne » a donc pour objectif d'aider les participants à surmonter ces obstacles et, partant, à faire partie de la collectivité publique et à s'engager eux-mêmes.

Le cours pilote vise à transmettre aux participants les connaissances fondamentales relatives aux structures et aux tâches des différents organes et autorités, le vocabulaire politique nécessaire pour pouvoir comprendre et se faire comprendre, de même qu'un aperçu de la pratique politique au moyen de rencontres avec des conseillers municipaux, ainsi qu'avec des membres de commissions, d'associations et de syndicats. Ces rencontres doivent être considérées comme le point de départ d'autres contacts et une initiation aux domaines dans lesquels les participants souhaitent s'engager. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à la participation des intéressés à la vie de quartier et à des associations, ainsi qu'à la formulation et à la satisfaction de leurs préoccupations à partir de leur situation personnelle. De plus, des exercices linguistiques ciblés permettent d'accroître leur faculté d'expression dans les secteurs concernés.

Elaboré par le Bureau de coordination de l'intégration, en collaboration avec l'Université populaire de Berne, et cofinancé par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, le cours « Participer à la vie politique de la Ville de Berne » est un projet pilote né d'une initiative lancée en 2005 par le Forum des migrants de la Ville de Berne, qui traitait le thème de la participation. Les participants au forum avaient, dans le cadre de différents ateliers, abordé des sujets tels que la collaboration des parents, la médiation, la participation à la vie de quartier et la politique de la ville vue par les migrants. Ce forum avait, une fois de plus, souligné l'importance pour les étrangers de détenir des informations solides sur la structure politique de la Suisse, le vocabulaire politique et les pratiques politiques de notre pays. De même, il est ressorti que nombre de migrants sous-estimaient, à cause de leur manque d'informations et de réseaux (expériences personnelles et contacts), leurs possibilités de participer activement à la vie politique et de contribuer à l'établissement d'une cohabitation de différentes ethnies. C'est donc sur la base de ces considérations qu'un groupe de travail, composé de représentants de la population migrante, des milieux politiques de la Ville et du Bureau de coordination de l'intégration, a mis au point la teneur du cours et fixé les objectifs de l'offre actuelle.



Confédération

Cantons

**Communes**

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

Nouvelle offre de formation à l'attention des migrants : participer à la vie politique de la Ville de Berne

Le cours pilote commencera le 8 mai 2007 et sera échelonné sur six mardis soirs aux mois de mai et juin et un samedi entier en septembre.

### Informations / Inscriptions

[www.integration.bern.ch/](http://www.integration.bern.ch/) - Rubrique « Aktuell » - ou auprès de l'Université populaire de Berne, Grabenpromenade 3, 3011 Berne, 031 320 30 30

### Renseignements

Barbara Katona Beaussacq, Koordinationsstelle für Integration der Stadt Bern, 031 321 72 13

→ **Manifestations**

## S'entretenir avec des familles de migrants

Le Bureau de coordination de l'intégration de la Ville de Berne s'est fixé comme objectif de confronter certaines autorités communales et cantonales compétentes (Office scolaire, protection de l'adulte et de l'enfant, conseil pédagogique, orientation professionnelle, universitaire et de carrière) et des familles de migrants afin de les faire réagir sur le thème suivant : « Les enfants de familles de migrants – Renforcement des droits des parents et accroissement des chances des enfants en Suisse ». Indépendamment de procédures en cours ou de situations conflictuelles, il s'agit, pour ledit Bureau, de déterminer de quel soutien de la part de la Ville les familles de migrants ont besoin et de montrer quelles sont ses offres et ses préoccupations. Après une première prise de contact avec les deux groupes précités, au minimum trois rencontres seront donc organisées sur les thèmes suivants :

- Questions liées à l'éducation et à l'école : comment les parents peuvent-ils suivre et soutenir leurs enfants ?
- Questions liées à la formation et au monde professionnel : comment les enfants peuvent-ils être suivis et soutenus ?
- Droits et obligations personnels : protection et soutien de la part des autorités

Gerda Hauck, Integrationsdelegierte, Koordinationsstelle für Integration, Direktion für Bildung, Soziales und Sport, Effingerstrasse 21, Postfach 8125, 3001 Bern, 031 321 69 63, [www.integration.bern.ch](http://www.integration.bern.ch)

Confédération

→ **Avis de manifestation**

Cantons

**Communes**

## **Migrations culturelles en zones urbaines**

Autres institutions

**3<sup>ème</sup> réunion nationale de l'Association Public Paradise**

Affaires internationales

### **Date / Lieu**

Publications

Le 11 mai 2007 / Thoune

Une réunion organisée à l'intention des planificateurs, des architectes, des paysagistes, des artistes, des spécialistes des migrations, des historiens de l'art, des politiciens et des représentants des autorités compétentes en matière de construction, de planification, de culture et d'intégration.

### **Programme de la réunion / Inscription**

<http://www.publicparadise.ch/pp3/home.html>

Confédération

Cantons

**Communes**

Autres institutions

Affaires internationales

Publications

## Diverses informations de Zurich

### Déménagement du Service pour les questions interculturelles

L'hôtel de ville de Zurich doit être rénové. Par conséquent, à partir du mois de mai 2007, les bureaux du Service pour les questions interculturelles seront déplacés, pour une durée de deux ans, à l'adresse suivante : [Bäckerstrasse 7, 8004 Zürich](#) (044 412 37 37). En revanche, l'adresse postale reste la même, à savoir : Stadt Zürich, Integrationsförderung, Postfach, 8022 Zürich.

### Début du cours « Vivre à Zurich »

C'est le 10 mai 2007 que commenceront les nouveaux cours. Réservés aux femmes et dispensés dans plusieurs langues, ils proposent une introduction à la culture, à l'histoire, à la politique et aux questions relatives au quotidien (système scolaire, assurances, santé, etc.).

### Stadtblick n° 15 – mars 2007

*Stadtblick* est le bulletin d'information du service *Stadtentwicklung Zürich* (développement urbain de la Ville de Zurich). Publié deux fois par an, il contient les dernières informations et les derniers faits relatifs au développement urbain.

Ce numéro aborde le thème de la politique migratoire de l'avenir sous la forme d'un compte rendu de la conférence sur la migration tenue à Zurich en 2006.

### Bulletin d'information / Commande

<http://www.stadt-zuerich.ch/internet/stez/stez/publikationen/stadtblick.html>

Integrationsförderung, Stadthaus, Stadthausquai 17, Postfach, 8022 Zürich,  
[www.stadt-zuerich.ch/integration](http://www.stadt-zuerich.ch/integration)

Confédération

Cantons

Communes

**Autres institutions**

Affaires internationales

Publications

## Concours de scénarios de films et de sketches audio pour classes et groupes de jeunes - STOP IT – SPOT IT !

La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) participe depuis 30 ans à la lutte contre les discriminations, la violence, le racisme et l'antisémitisme. Dans le cadre de la campagne « tous différents – tous égaux » menée par le Conseil de l'Europe, elle organise dans toute la Suisse, à l'intention des classes et des jeunes, un concours de scénarios pour spots publicitaires et sketches audio.

Les thèmes choisis sont la discrimination dans le domaine du racisme ou de l'antisémitisme et l'exclusion des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental.

Les scénarios et les sketches ne doivent pas durer plus de 30 secondes de façon à pouvoir passer sur les panneaux d'affichage électroniques, à la télévision, à la radio et au cinéma.

### Informations / Inscriptions

Stiftung gegen Rassismus und Antisemitismus (GRA), Postfach, 8027 Zürich, [www.gra.ch](http://www.gra.ch), [infogra@gra.ch](mailto:infogra@gra.ch)

## « Patchworkers » : l'intégration par la culture des jeunes

L'objectif du projet « Patchworkers » est de réunir des jeunes migrants et des Suisses du même âge. Ensemble, ils élaborent un projet culturel dont le contenu porte principalement sur la violence et le racisme. Ces deux thèmes font d'ailleurs également l'objet d'un atelier qui se déroulera en amont du projet en présence d'un spécialiste. Le projet culturel est réalisé avec les jeunes en respectant procédure bien déterminée. Le choix des instruments à utiliser est volontairement laissé libre. Ces activités permettent de sensibiliser les jeunes à leurs propres ressources et leur offrent de nouvelles perspectives.

### Informations / Contact

Schweizerisches Arbeiterhilfswerk (SAH) Schaffhausen, Repfergasse 21, 8200 Schaffhouse, [markus.pluess@sah-sh.ch](mailto:markus.pluess@sah-sh.ch), [www.jugendarbeit-sh.ch](http://www.jugendarbeit-sh.ch)

Christian Wirz, INFOKLICK.CH, Kinder- und Jugendförderung Schweiz Sandstrasse 5, 3302 Moosseedorf, 031 850 10 90, [welcome@infoklick.ch](mailto:welcome@infoklick.ch), [www.alleanders-allegleich.ch](http://www.alleanders-allegleich.ch)



Confédération

Cantons

Communes

**Autres institutions**

Affaires internationales

Publications

→ **Exposition**

## **Metropoly – la Suisse urbaine**

### **Date / Lieu**

du 27 juin au 3 juillet 2007 / Sihlcity, Zurich

La Suisse en vient progressivement à former une seule ville. Les effets de cette évolution sur notre vie sont plus rapides que nous le pensons. En lançant l'exposition Metropoly, l'Association Métropole Suisse souhaitait sensibiliser la population aux thèmes suivants : aménagement de l'espace, cohabitation et fédéralisme.

Cette exposition itinérante s'est déjà tenue dans plusieurs villes de Suisse où elle a suscité un vif intérêt, notamment auprès des jeunes. La dernière étape prévue aura lieu du 27 juin au 3 juillet 2007 en ville de Zurich. De plus, diverses offres sont organisées en complément à Metropoly : des manifestations, des journées à thème, des safaris en agglomération et des simulations.

Le samedi 30 juin 2007 sera d'ailleurs consacré au thème de l'intégration.

### **Informations**

[www.metropoly.ch](http://www.metropoly.ch)

Verein Metropole Schweiz, Weinbergstrasse 31, 8006 Zürich, 044 266 64 04,  
[info@metropole-ch.ch](mailto:info@metropole-ch.ch), [www.metropole-ch.ch](http://www.metropole-ch.ch)



Confédération

Cantons

Communes

**Autres institutions**

Affaires internationales

Publications



**– un projet de clavardage en ligne  
destiné à prévenir la violence dans  
les écoles suisses**

Le projet « chatten.ch » vise à offrir aux écoles une plate-forme Internet, qui constitue un canal de communication supplémentaire entre et avec les jeunes. Cette démarche est possible avec l'aide d'un moyen d'expression que de nombreux jeunes considèrent déjà comme le symbole de leur génération : le clavardage.

Le programme de clavardage lancé par le bureau de conseil zurichois « Centro Scuola e Famiglia » se distingue fondamentalement des chats proposés sur Internet, ayant été conçu en fonction des besoins de l'école.

« chatten.ch » veut mettre le clavardage à la disposition des écoles et s'en servir à des fins didactiques : plusieurs classes se rencontrent ainsi un jour précis de la semaine, à une heure bien précise, dans des salles de chat virtuelles. Les écoliers discutent entre eux de leurs problèmes, en partie dans l'anonymat, et cherchent conseil auprès d'autres écoliers de leur âge. Leur comportement est alors étudié par trois psychologues spécialisés dans la prévention de la violence. Leur mission consiste à soutenir les jeunes qui clavardent tout en veillant au respect de la netiquette (recueil de règles garantissant un échange entre les jeunes fondé sur le respect mutuel). « chatten.ch » apprend finalement aux jeunes à écouter l'autre, ainsi qu'à mieux apprécier et comprendre ses sentiments.

#### **Informations**

[www.chatten.ch](http://www.chatten.ch)

Roberto Giannetti, Projektleiter, Centro Scuola e Famiglia, Luisenstrasse 29,  
8005 Zürich, 044 271 52 92, [roberto.giannetti@centro-zh.ch](mailto:roberto.giannetti@centro-zh.ch)

Confédération

Cantons

Communes

**Autres institutions**

Affaires internationales

Publications

→ **Workshops**

### **Projet « allrightS - les enfants ont des droits ! »**

Dans le cadre de la campagne « Tous différents - tous égaux » menée par le Conseil de l'Europe, Terre des hommes et INFOCLICK.CH vous offrent la possibilité d'approfondir vos connaissances sur les droits de l'enfant et de réaliser, avec notre soutien, un projet dans ce domaine.

#### **Que proposons-nous ?**

Des ateliers de formation de base, qui fournissent des outils théoriques et pratiques en accord avec les principes des droits de l'enfant et qui vous aident dans les premières étapes de votre projet.

Des ateliers d'approfondissement, qui traitent des droits de l'enfant au quotidien, de la participation des enfants et des jeunes, du droit à la non-discrimination, ainsi que de la protection des enfants et des jeunes.

#### **A qui ?**

Professionnels du travail en milieu ouvert avec les jeunes et les enfants, responsables de groupes dans des organisations de jeunes, professionnels de l'extrascolaire. Au niveau local, cantonal ou même national.

#### **Dates / Lieux**

Week-ends de formation de base « allrightS - les enfants ont des droits ! » :  
21/22 avril 2007 / Gemeinschaftszentrum Wipkingen, Breitensteinstrasse 19 a,  
8037 Zurich

11/12 mai 2007 / Association AVEC, Centre d'appui à la vie associative,  
Avenue L. Ruchonnet 1, 1003 Lausanne

11/12 mai 2007 / Moosseedorf (BE), Zentrum für Kinder und Jugendförderung  
passepartout-ch

#### **Informations / Inscriptions**

[www.tdh.ch/youtdh](http://www.tdh.ch/youtdh)

Terre des hommes – Aide à l'enfance, Jérôme Hayoz, chargé de projet,  
Köchlistrasse 2, 8000 Zurich, 044 245 40 40, [jha@tdh.ch](mailto:jha@tdh.ch)

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

**Affaires internationales**

Publications

## Modifications du droit des étrangers

Le gouvernement fédéral vient de décider la mise en œuvre de onze directives de l'UE et des modifications substantielles du droit des étrangers.

Le 28 mars 2007, le cabinet fédéral a approuvé un plan visant à mettre en œuvre une série de directives de l'Union européenne en matière de droit de séjour et d'asile. Ce train de mesures constitue la première révision de la loi sur l'immigration entrée en vigueur en 2005. Les modifications déterminantes concernent le droit de demeurer dans le pays, l'intégration, la naturalisation et le regroupement des conjoints.

### Droit de demeurer

La réglementation qui vient d'être adoptée garantit aux étrangers tenus en principe de quitter le territoire un droit de demeurer en Allemagne à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, à condition qu'ils vivent légalement dans le pays depuis au moins huit ans (familles: six ans), qu'ils maîtrisent l'allemand et que leur casier judiciaire soit vierge. Si tel est le cas, les personnes concernées et leur famille obtiennent une autorisation de séjour, mais à titre provisoire seulement. Celle-ci peut être prolongée pour autant que les bénéficiaires soient en mesure, d'ici à fin 2009, de subvenir à leurs besoins par l'exercice d'une activité lucrative. Quant aux étrangers dont la présence est tolérée bien qu'ils n'aient aucun droit à un tel titre de séjour, ils peuvent quand même accéder au marché du travail s'ils vivent en Allemagne depuis quatre ans au moins.

### Intégration, naturalisation et regroupement des conjoints

Dorénavant, il sera possible de prononcer des sanctions financières – comme p. ex. une réduction des prestations sociales – à l'encontre de personnes qui contreviendraient à l'obligation de suivre des cours d'intégration.

Les candidats à la naturalisation devront justifier de connaissances de la Constitution et de l'ordre juridique. Les jeunes immigrés de moins de 23 ans seront soumis pratiquement aux mêmes conditions que les adultes plus âgés. Jusque-là, ils étaient privilégiés dans la mesure où ils n'étaient pas tenus de subvenir entièrement à leurs besoins pour obtenir le passeport allemand.

Par ailleurs, le conjoint originaire d'un Etat non-membre de l'UE ne pourra bénéficier du regroupement familial qu'à l'âge de 18 ans révolus et s'il apporte la preuve qu'il dispose de connaissances d'allemand.

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

**Affaires internationales**

Publications

## Tests de langue pour les enfants de quatre ans

Dans la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, tous les enfants âgés de quatre ans sont soumis à des tests d'allemand obligatoires.

Depuis cette année, des tests de langue obligatoires sont effectués dans la Rhénanie-du-Nord-Westphalie sur tous les enfants âgés de quatre ans au moyen d'un jeu sur le zoo. Ce sont ainsi quelque 180 000 enfants issus ou non de familles d'immigrés qui devront entrer à l'école en 2009.

Les enfants présentant des lacunes devront obligatoirement suivre un cours de soutien jusqu'à leur scolarisation dans deux ans. Ce cours sera dispensé dans les jardins d'enfants et dans les centres familiaux. Les parents qui refuseront de faire passer le test à leurs enfants risqueront d'écopier d'une amende.

## Nouvelle loi sur l'immigration

Le 15 janvier 2007, une nouvelle loi sur l'immigration est entrée en force en Russie. Selon le gouvernement, cette loi doit limiter le flux d'immigrés, faciliter l'accès à un statut de séjour légal et, de ce fait, permettre d'avoir une meilleure idée du nombre et de la situation des immigrés.

D'après différentes estimations, entre 12 et 20 millions d'immigrés vivent actuellement en Russie, la plupart provenant des anciennes républiques de l'Union soviétique ou de la Chine.

Cependant, nombre de migrants vivent et travaillent, que ce soit provisoirement ou durablement, en Russie sans pour autant posséder un statut de séjour légal ou une autorisation de travail. Conformément à la nouvelle loi sur l'immigration, 6,5 millions d'immigrés doivent obtenir une autorisation de séjour et de travail cette année. Des quotas ont d'ailleurs été fixés pour chaque pays de provenance. De plus, une procédure de sélection adaptée aux besoins du marché du travail russe sera introduite en 2008.

Par ailleurs, des sanctions ont été infligées aux employeurs d'étrangers clandestins.

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

**Publications**

## Entre obligation et promotion

Sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM), l'Organisation suisse d'aide au réfugiés (OSAR) a analysé la politique d'intégration de différents pays européens.

L'OSAR a réalisé une étude sur les modèles d'intégration développés dans certains pays européens (à savoir l'Angleterre, l'Ecosse, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark) à l'intention des immigrés et tout particulièrement des réfugiés. En plus d'analyser des documents, cette organisation a, dans chacun de ces pays, mené des entretiens avec des représentants d'autorités, des collaborateurs d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres spécialistes.

L'étude relativise les effets des conventions conclues dans le domaine de l'intégration. Certes, ces dernières sont appliquées dans de nombreux Etats, mais ce qui importe bien plus pour que l'intégration des étrangers soit réussie, c'est l'implication de la société civile et le soutien que les bénévoles dispensent par le biais de leurs propres projets. Les pays faisant l'objet de l'étude considèrent effectivement ces facteurs comme les éléments centraux de l'encouragement de l'intégration par l'Etat.

Le rapport, intitulé « Entre obligation et promotion », porte sur l'intégration professionnelle. Consacrant un chapitre entier à chaque pays, il décrit les différents points des programmes et leur succès du point de vue des acteurs clés.

### Rapport

<http://www.osar.ch/2007/02/06/integrationsbericht2007>

### Langues

Français, allemand

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

**Publications**

## **terra cognita 10 / 2007 : langues**

La langue, clé de l'intégration ? Oui et non.

terra cognita met en lumière les différents aspects du lien entre la langue et l'intégration. Ainsi, il s'avère que l'acquisition d'une de nos langues nationales ne permet pas, à elle seule, de mesurer le degré d'intégration d'une personne. Dans notre Suisse plurilingue, il faut effectivement relever une multitude d'autres défis : créer un contexte favorable, suivre une politique des langues cohérente, tenir compte des minorités et de la complexité du plurilinguisme, ainsi qu'améliorer la prise en compte du potentiel apporté par les migrants.

### **Magazine**

[www.terra-cognita.ch](http://www.terra-cognita.ch)

### **Langues**

Français, allemand, italien

### **Commande**

031 325 91 16 ou [eka-cfe@bfm.admin.ch](mailto:eka-cfe@bfm.admin.ch)

## **Rapport annuel '06 de la Commission fédérale des étrangers**

Le rapport annuel '06 de la Commission fédérale des étrangers est disponible. Comme d'habitude, il présente les activités de la commission et donne un aperçu des événements liés à l'intégration en Suisse et en Europe. Cette information s'adresse à tous ceux qui ne peuvent pas attendre la parution de l'« Année Politique 2006 ».

### **Rapport annuel**

[http://www.eka-cfe.ch/f/Doku/jb\\_f\\_06\\_web.pdf](http://www.eka-cfe.ch/f/Doku/jb_f_06_web.pdf)

### **Langues**

Français, allemand, italien

[www.eka-cfe.ch](http://www.eka-cfe.ch)

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

**Publications**

## **La population étrangère en Suisse**

**Edition 2006**

Cette publication (y compris le CD-ROM et la liste complète des tableaux) vise à décrire la population étrangère résidant en Suisse tout d'abord sous l'angle démographique, puis du point de vue du marché du travail et présente les derniers chiffres connus (année civile 2005).

En 2005, la population étrangère résidant en Suisse s'est accrue, atteignant le chiffre de 1 655 300 personnes. Près d'un quart des étrangers vivant en permanence en Suisse y sont nés et appartiennent à la deuxième, voire à la troisième génération d'étrangers.

Cette multiculturalité croissante de la population se retrouve dans l'évolution des mariages et des naissances. En effet, plus de deux enfants sur cinq nés en Suisse en 2005 de parents mariés ont un père ou une mère de nationalité étrangère, voire les deux parents.

Mi-2005, 1,058 million d'étrangers vivant en Suisse exerçaient une activité lucrative. Force est de constater que la main-d'œuvre étrangère pâtit bien davantage de la morosité de l'économie que les Suisses.

### **Publication**

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/publ.Document.88216.pdf>

### **Langues**

Français, allemand



Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

**Publications**

## **Manuel destiné aux services de consultation contre la discrimination raciale**

Le manuel pour la consultation des victimes de discrimination raciale est un guide pratique destiné à soutenir le travail des services de consultation. Composé de trois parties distinctes, il offre un accès simple et rapide à d'importantes informations. Il donne un aperçu des méthodes applicables aux cas de discrimination raciale, de la situation juridique, des avantages et des inconvénients des voies de droit, de cas de figure, ainsi que des différents points de contact et bureaux d'information.

### **Manuel**

[http://d102352.u28.netvs.ch/bfr/bfr\\_index.asp?lang=f](http://d102352.u28.netvs.ch/bfr/bfr_index.asp?lang=f)

### **Langues**

Français, allemand

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

**Publications**

## **L'action transculturelle au service de la diversité** **De la signification des compétences transculturelles dans une société** **caractérisée par la diversité**

Notre société est de plus en plus soumise à des influences globales. La mobilité croît et les modes de vie s'individualisent toujours davantage. Des hommes et des femmes animés par des valeurs, des styles de vie et des croyances religieuses les plus divers vivent et travaillent en se côtoyant et en collaborant. Dans un document de réflexion ayant pour titre « Transkulturell handeln – Vielfalt gestalten » (en allemand uniquement), Caritas Suisse met en lumière les tenants et les aboutissants de la diversité sociétale et démontre les avantages de l'approche transculturelle. Ce document est destiné à l'usage pratique et vise à contribuer au travail d'intégration à différents niveaux de la société.

### **Editeur / Autrices**

Caritas Schweiz / Monika Eicke, Bettina Zeugin

### **Langue**

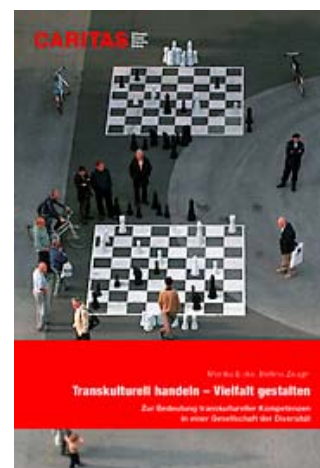
Allemand

### **Commande**

Caritas Schweiz, Löwenstrasse 3,  
6002 Lucerne, 041 419 22 22, [info@caritas.ch](mailto:info@caritas.ch)

### **Autres publications**

<http://web.caritas.ch/page2.php?pid=4230>



Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

**Publications**

## Migration et intégration : Cas de test pour notre société



Dans son livre « Migration und Integration » (Migration et intégration), Rita Süssmuth décrit l'évolution actuelle en matière de migration, présente des informations obtenues auprès de commissions d'experts nationales ou internationales et expose les défis et les opportunités que suscitent aujourd'hui la migration et l'intégration à l'échelle mondiale. Elle affirme que les tendances migratoires actuelles ont requis de nouvelles réponses sur le plan politique concernant le statut de séjour et l'intégration des migrants. Ainsi, il est primordial de développer une culture de référence démocratique commune de la

cohabitation. Ce livre invite à prendre conscience des chances et des possibilités qu'offre la migration et à développer le travail d'intégration que la société civile exécute avec succès.

### Autrice / Editeur

Rita Süssmuth / dtv (seulement en allemand)

## Rapport 2006 sur la migration Faits – Analyses - Perspectives



Le rapport sur la migration publié tous les deux ans par le Conseil pour les migrations fournit, pour 2006 également, des informations importantes sur les thèmes de la migration, de l'intégration et des minorités. Des experts de renom y prennent position sur des questions controversées telles que les progrès et les limites de la nouvelle loi sur l'immigration, les mouvements migratoires suite à l'élargissement à l'Est de l'Union européenne (UE), les répercussions de la nouvelle politique de sécurité sur l'intégration des Musulmans, ainsi que les chances d'intégration des enfants de migrants grâce à des cours adaptés. A la fin du rapport figure une chronologie des événements et des débats portant sur la migration et sur l'intégration en Allemagne.

Le Conseil pour les migrations regroupe des scientifiques de toute l'Allemagne qui traitent de sujets relatifs à la migration, à l'intégration et à la rencontre interculturelle au sens large (<http://www.rat-fuer-migration.de/>).

### Auteurs / Editeur

Michael Bommes, Werner Schiffauer / campus (seulement en allemand)

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

**Publications**

## La ville, un instrument d'intégration ? Une dynamique relationnelle interculturelle comme à Berne



La capitale de la Suisse, Berne, occupe une place centrale au sein de ce livre. Les auteurs mettent en évidence les mécanismes cachés de l'intégration et de l'exclusion en décrivant l'histoire de la migration liée au travail au 20<sup>ème</sup> siècle, la transformation d'un quartier proche du centre-ville, le rôle des organisations de migrants et l'adoption d'une politique de quartier soucieuse à la fois de veiller au développement constant du quartier et de tenir compte des exigences imposées par la compétitivité économique des villes. En s'interrogeant sur la logique de la normalité, ils démontrent pourquoi les

appels à la rencontre et à la tolérance n'aboutissent pas.

### Autrice / Editeur

Angela Stienen / Haupt (seulement en allemand)

## Les jeunes des Balkans Migration et intégration : un défi pour l'aide à la jeunesse



Cette étude montre comment les professionnels de l'aide à la jeunesse (en particulier les procureurs des mineurs et les collaborateurs des centres de consultation familiale) remplissent leur mission face à une clientèle relativement nouvelle qui fait l'objet de préjugés négatifs. Elle rapporte également le point de vue des jeunes sur les expériences qu'ils font avec les institutions d'aide à la jeunesse. L'analyse de ce double avis (des professionnels et des jeunes) permet avant tout de recueillir des informations sur les conditions à remplir pour instaurer un bon rapport de travail entre les jeunes et les professionnels de l'aide à la jeunesse.

### Autrices / Edition

Anna Maria Riedi, Katharina Haab / Rüegger Zurich (seulement en allemand)

Confédération

Cantons

Communes

Autres institutions

Affaires internationales

**Publications**

## Dans mon pays en Italie, chez moi en Suisse Le parcours de migrants d'origine italienne

Dans un nouveau livre, des migrants de nationalité italienne racontent l'histoire de leur vie entre deux mondes, leur intégration en Suisse, leur nostalgie de l'Italie et leurs craintes de voir leur patrie devenir avec le temps un pays étranger à leurs yeux.



Rédigé en collaboration avec le *Fachstelle Sozialarbeit der kath. Kirche Bern* (Service social de l'Eglise catholique de Berne), ce livre, qui donne la parole aux migrants italiens, est un document passionnant sur l'histoire de l'Italie et de la Suisse au 20<sup>ème</sup> siècle.

### Auteur / Editeur

Fachstelle Sozialarbeit der kath. Kirche Bern / Andrea Aeschlimann / Stämpfli (en allemand et en italien)

## global\_kids.ch Les enfants d'immigrés en Suisse



Que leurs parents soient venus d'Italie ou de Corée, qu'ils vivent à Kriens avec une mère péruvienne et un père suisse ou qu'ils soient nés en Turquie pour finalement grandir à Zurich, les enfants d'immigrés savent ce que signifie être étranger et sont des modèles de flexibilité; ils côtoient sans cesse la discrimination et le multiculturalisme.

Eva Burkard s'est longuement entretenue avec des jeunes originaires de l'Italie du Sud, de Haïti, de Croatie, d'Espagne, de Bosnie, de Turquie, de Corée, du Sri Lanka, du Maroc, du Cameroun, du Brésil, du Kosovo et des Philippines sur leur lieu de domicile en Argovie, dans les Grisons, dans l'Emmental ou dans l'Oberland zurichois; Genny Russo l'a accompagnée avec sa caméra. Chacun de ces portraits illustre les bouleversements auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés dans le monde entier. Les dix-sept parcours décrits tracent la voie vers un avenir appartenant aux citoyens du monde.

### Autrice / Editeur

Eva Burkard / Limmat Edition Zurich (seulement en allemand)